VILLE DE
CLERMONT FERRAND

PUBLICATION SUR INTERNET

En application des dispositions du **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment des dispositions **des articles L 2121-24, L 2131-1 et de l'article R 2131, relatives au caractère exécutoire et à l'ouverture des voies et délais de recours**, la Commune de Clermont-Ferrand a publié sur son site internet le 30 mars 2026 les actes administratifs listés en annexe.

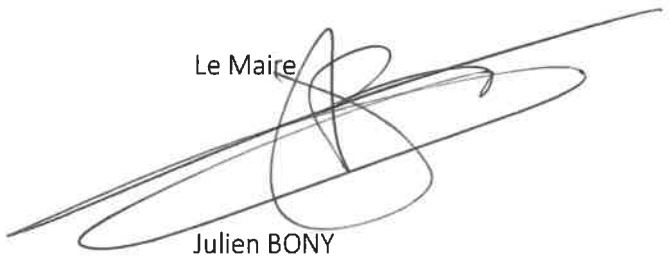
Ces documents sont mis à la disposition du public et consultables au service des Archives en Mairie, rue Philippe Marcombes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

L'affichage de l'information de cette publication a été effectué sur internet à compter du 30 mars 2026 pour une durée d'un mois.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 mars 2026

Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire



Julien BONY

ANNEXE :
Certificat de publication sur internet d'un acte administratif du 30 mars 2026

- Arrêté du 27 mars 2026 portant sur la délégation de la célébration des mariages
- Arrêté du 27 mars 2026 portant sur la délégation en matière de police des opérations funéraires
- Arrêté du 27 mars 2026 portant délégation de la gestion des affaires communales (signature des bordereaux comptables
- Arrêté du 27 mars 2026 portant désignation pour les commissions d'arrondissement de sécurité
- Arrêté du 27 mars 2026 portant délégation aux adjoints d'astreinte